

Arrêté no 207 du Conseil général

Séance no 82 du 13 décembre 2021

**Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois**

- vu le message no 78 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

1. Le renouvellement de l'adhésion de la commune des Bois au Parc naturel régional du Doubs pour la période 2023 – 2032 est accepté.
2. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 14 décembre 2021 (art. 9 RO).
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 14 décembre 2021

**Conseil général Les Bois**

Le président :

Le secrétaire :

R. Schärz

C. Gagnebin